

Et Si...

VOUS DEVENIEZ

AUXILIAIRE DE  
PUÉRICULTURE

AP



PAR L'APPRENTISSAGE

# LE MÉTIER

En tant que professionnel(le) de santé, l'auxiliaire de puériculture est autorisé(e) à dispenser des activités d'éveil et d'éducation et réaliser des soins d'hygiène et de confort pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de l'enfant, dans le cadre du rôle propre de l'infirmier et des actes spécifiques définis prioritairement pour l'infirmière puéricultrice, en collaboration et dans le cadre d'une responsabilité partagée.



## LES PRÉREQUIS

- Aucune condition de diplôme
- Avoir 17 ans minimum et au plus 29 ans révolus à la date de l'entrée en formation. Pas de limite d'âge pour les apprentis reconnus travailleurs handicapés
- Avoir été admis aux épreuves de sélection sauf si promesse d'embauche ou contrat signé avant la fin de la sélection
  - Allègement possible en fonction des diplômes obtenus précédemment

## LA FORMATION

# 4

### NIVEAU 4

Le référentiel de compétences définit 5 blocs de compétences et leurs critères d'évaluation.

- Bloc 1 - Accompagnement et soins de l'enfant dans les activités de la vie quotidienne et de la vie sociale
- Bloc 2 - Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration
- Bloc 3 - Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants
- Bloc 4 - Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention
- Bloc 5 - Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité / gestion des risques



# DATES DE LA FORMATION ET INSCRIPTION

[Se référer au site internet](#)

[www.diaconat-formation.fr](http://www.diaconat-formation.fr)



## DÉLAI ET MODALITÉS D'ACCÈS

3 à 4 mois

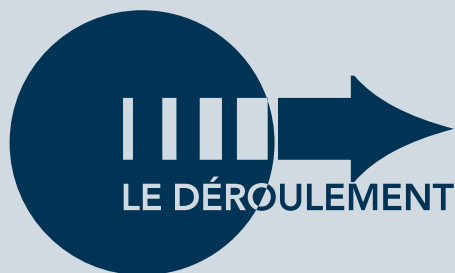
Sélection conformément à la réglementation en vigueur



## LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Accompagnement et soins de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale en repérant les fragilités.
- Appréciation de l'état clinique de la personne et mise en oeuvre de soins adaptés en collaboration avec l'infirmier en intégrant la qualité et la prévention des risques.
- Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants.
- Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités de soins, au lieu et aux situations d'intervention.
- Transmission des observations, quels que soient l'outil et les modalités de communication.

# L'APPRENTISSAGE

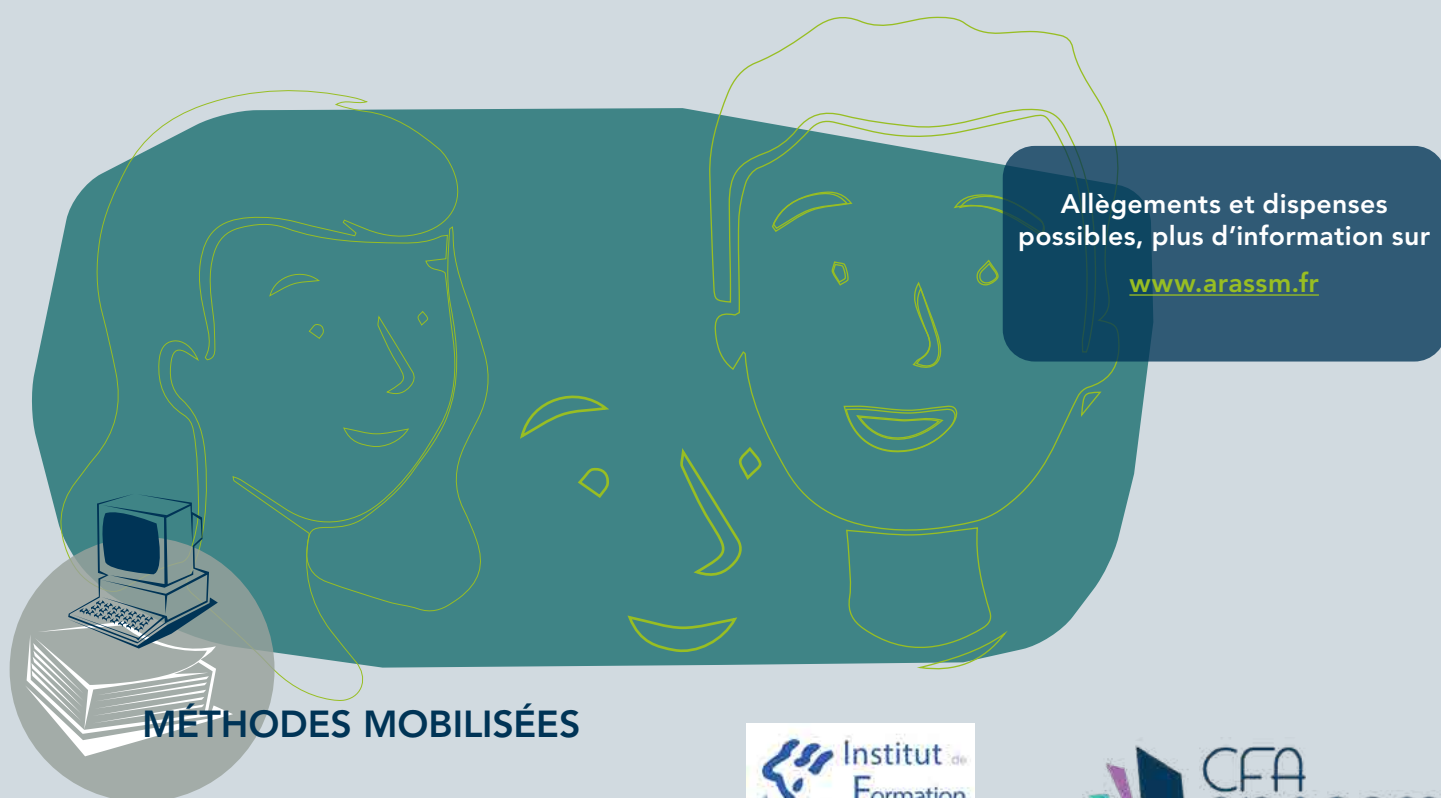


La formation alterne les stages cliniques et les périodes à l'institut de formation.

L'élève bénéficiera, tout au long de la formation, d'un suivi individuel par l'équipe pédagogique de l'Institut de formation. A l'issue des modules de formation, l'élève sera soumis aux épreuves de certifications définies par la réglementation.

Les durées d'enseignement théorique et pratiques varient selon le diplôme obtenu au préalable (Cf. Tableau page 6)

Les périodes de formation pratique se déroulent hors ou chez l'employeur.



Allègements et dispenses possibles, plus d'information sur [www.arassm.fr](http://www.arassm.fr)

## MÉTHODES MOBILISÉES

Les enseignements sont dispensés sous forme de cours magistraux, travaux personnels guidés, classes inversées, formation à distance (Google éducation), travaux pratiques, exercices d'application.





## CERTIFICATION

Les évaluations des différentes compétences se font à l'aide d'études de situation et d'évaluation des compétences en stage.

L'AFGSU est organisé au cours de la formation.

[Pour plus d'information, rendez-vous sur l'arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture](#)

# AVEC VOUS...



## POURSUITE D'ÉTUDES

Pour évoluer dans sa carrière, l'auxiliaire de puériculture peut intégrer des instituts de formation en soins infirmiers (IFSI) afin d'obtenir un diplôme d'infirmier. Celui-ci lui permettra ensuite de se présenter au concours de puéricultrice et de suivre la formation d'un an qui délivre le Diplôme d'Etat de Puéricultrice (DEP).

Une passerelle est également possible pour obtenir le diplôme d'aide-soignant.

# POUR ALLER PLUS LOIN...



## LES TARIFS DE LA FORMATION

Gratuité des frais d'inscription.

Coût de la formation et prise en charge des frais pédagogiques par le financeur (OPCO,...). Art.11 Code du Travail/Loi n°2018-771

# TABLEAU D'EQUIVALENCES ET D'ALLÈGÈMENTS

Selon le diplôme détenu par l'apprenti(e),  
des parcours réduits et adaptés sont mis en œuvre comme suit :

DE AP	Complet	CAP AEPE	DEAS 2005	DEAS 2021	Bac ASSP 2011	Bac SAPAT 2011	TP ADVF	TP ASMS	DEAES 2016	DEAES 2021	ARM 2019	DEA 2006
Accompagnement individuel	77h	77h	77h	77h	77h	77h	77h	77h	77h	77h	77h	77h
BLOC 1	Module 1	Allègement 147h	Allègement 112h	Allègement 112h	Allègement 112h	Allègement 112h	Allègement 98h	Allègement 112h	Allègement 112h	Allègement 112h	147h	147h
	Module 1bis	Allègement 28h	Allègement 28h	28h	28h	28h	Allègement 21h	28h	28h	28h	28h	28h
	Module 2	Allègement 21h	Allègement 14h	21h	Allègement 14h	Allègement 14h	Allègement 14h	21h	21h	21h	Dispense	21h
BLOC 2	Module 3	77h	Allègement 28h	Allègement 14h	77h	77h	77h	77h	77h	Allègement 63h	Allègement 21h	Allègement 35h
	Module 4	154h	154h	Allègement 70h	Allègement 56h	154h	182h	182h	Allègement 133h	Allègement 133h	Allègement 133h	Allègement 141h
	Module 5	35h	35h	Equivalence	Equivalence	35h	35h	Dispense	35h	35h	35h	Equivalence
BLOC 3	Module 6	70h	Dispense	Equivalence	Equivalence	Equivalence	Equivalence	Allègement 35h	Equivalence	Equivalence	Allègement 21h	Allègement 21h
	Module 7	21h	21h	21h	Equivalence	Equivalence	21h	21h	21h	21h	21h	21h
	Module 8	35h	35h	Equivalence	Equivalence	Equivalence	35h	Equivalence	35h	Allègement 21h	35h	Allègement 21h
BLOC 4	Module 9	35h	Allègement 28h	Equivalence	Equivalence	Equivalence	Allègement 28h	Allègement 14h	Equivalence	Equivalence	Equivalence	Allègement 14h
	Module 10	70h	Allègement 49h	Allègement 35h	Equivalence	Equivalence	Allègement 49h	Allègement 49h	Allègement 35h	Equivalence	Allègement 35h	Allègement 49h
<hr/>												
Théorie	770h	581h	392h	301h	497h	644h	574h	623h	574h	476h	553h	575h
Stage	770h	595h	420h	420h	525h	770h	595h	595h	595h	595h	595h	595h
<hr/>												
Total	1540h	1176h	812h	721h	1022h	1414h	1169h	1218h	1169h	1169h	1148h	1170h



# OÙ SE FORMER ?



**CFA  
ARASSM**  
sanitaire, social & médico-social

**Pour vous renseigner**

**03.67.34.32.00**

[cfa@arassm.fr](mailto:cfa@arassm.fr)

[www.arassm.fr](http://www.arassm.fr)



**Institut de formation du Diaconat Centre-Alsace**  
**Colmar - 03 89 21 22 50**

Tout savoir sur l'accessibilité → Référent handicap  
03 89 21 22 50

[www.diaconat-formation.fr](http://www.diaconat-formation.fr)

Un réseau d'établissements bien développé  
et implanté dans toute l'alsace.  
Colmar – Mulhouse – Altkirch – Saint-Louis - Ingwiller